Vente de gré à gré du ministre d'unités d'émission de GES du 26 septembre 2024

AVIS D'ANNULATION

19 septembre 2024 – Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) annonce aujourd'hui que la vente de gré à gré du ministre prévue le 26 septembre 2024 est annulée parce qu'aucune entité n'a mené à terme le processus de qualification.

Rappelons que la vente de gré à gré du ministre est un mécanisme additionnel aux ventes aux enchères du gouvernement, prévu dans le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES), qui permet d'offrir une solution alternative aux émetteurs afin d'acquérir les droits d'émission nécessaires au respect de leurs obligations de conformité.



